

Pour soutenir les structures de la petite enfance

- Prime à l'installation des assistantes maternelles pour l'acquisition de matériel de puériculture et de sécurité.
- Participation financière aux frais des structures d'accueil de loisirs sans hébergement.
- Aide à la création et au financement partiel de l'accueil pour les structures de garde des jeunes enfants.



Pour aller plus loin :

- ▶ Aide financière pour les actifs rencontrant des difficultés liées à la maladie
- ▶ Aide technique pour compenser les difficultés liées au handicap
- ▶ Participation au financement du service de remplacement pour les exploitants (maladie, répit...)
- ▶ Aide financière pour les cures thermales

N'hésitez pas à contacter le service d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Sud Champagne

par mail :
ass_actions_individuelles.blf@msa10-52.msa.fr
par tél. : 03.25.30.26.48



vous accompagner

Aides et accompagnement à la vie des familles



MSA Sud Champagne
Allée Cassandre 1 Avenue Maréchal Joffre
52000 Chaumont 10000 Troyes
tél. : 03 25 30 33 33 sudchampagne.msa.fr



L'essentiel & plus encore

sudchampagne.msa.fr
[@MSASudChampagne](https://www.instagram.com/MSASudChampagne)



L'essentiel & plus encore

■ Pour pallier les difficultés ponctuelles des familles

• **Accompagnement à domicile des familles**

Soutien en cas de maladie, accident, surcharge familiale ou situation exceptionnelle (associations d'aides à domicile employant des professionnels qualifiés).

• **Prêt social aux familles**

Pour les familles confrontées à une situation économique momentanément perturbée.

• **Prêt équipement ménager et mobilier**

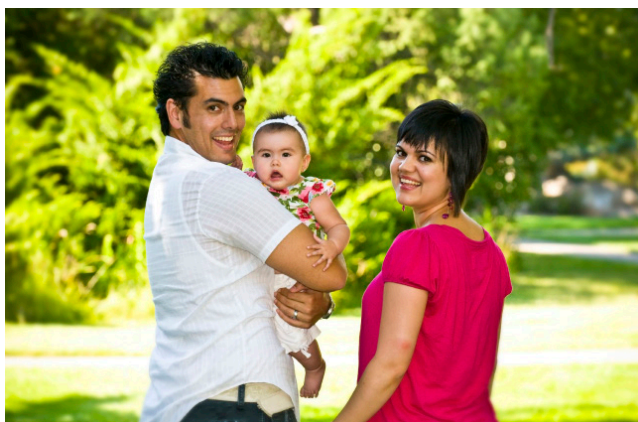
Pour l'acquisition de mobilier et d'appareil électroménager selon une liste prédéfinie.

• **Aide financière pour les familles rencontrant une situation difficile ponctuelle**

Aide au paiement des factures d'énergie, de loyer, taxe foncière, taxe d'habitation...

• **Pour saluer l'arrivée d'un premier enfant**

Prime à la naissance ou adoption.



■ Pour accompagner la jeunesse

• **Aide aux formations BAFA et BAFD**

Participation aux frais de formation d'animateur ou de directeur de centre de vacances.

• **Aide à la scolarité**

Aide financière à la poursuite d'études supérieures ou d'apprentissage (surcoût lié à l'installation, l'achat d'équipement professionnel...).

• **Aide à la mobilité des jeunes**

Financement du permis de conduire dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle (avoir moins de 30 ans).

• **Prêt/aide à l'équipement informatique**

Permettre aux familles ayant des jeunes scolarisés (10-15 ans) de s'équiper en matériel informatique.

• **Aide à l'entrée dans la vie active**

Soutenir les jeunes face aux dépenses liées à un premier emploi et/ou premier logement depuis moins de 6 mois.

■ Pour accéder aux vacances et aux loisirs

• **Bons vacances**

Participation financière aux centres de loisirs, colonies, camps de vacances.

• **Séjour de ski pendant les vacances d'hiver**

Pour les enfants de 7 à 17 ans.

• **Bons loisirs**

Participation financière pour la pratique de loisirs sportifs ou culturels pour les jeunes de 6 à 16 ans.

• **Pass'Activité**

Pour accéder aux loisirs, à la culture en famille (cinéma, parc de loisirs...).



Différentes conditions cumulatives ou non doivent être remplies pour l'octroi de ces aides :
Percevoir les allocations familiales MSA ou si l'enfant est unique, être assuré à la MSA
Application du Quotient Familial (accessible dans votre espace privé sur sudchampagne.msa.fr, être bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire)...